

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

**Séance du 13 Avril 2022 à la Salle des Fêtes de Marignac**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Avril à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTE,

**Personnes présentes : 43**

ABADIA Jean-François / BERRE Dominique / BISTOLFI Patrick / BRUNA Laurent / CAMPAGNE André / BOUKEBBOUCHE Farida / CAU Marcel / CAZES Sabine / CHANGEUX Anna / COLLA Serge / COMET Sylvain / CRAMPÉ Philippe / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUPLAN Patrick / EXPOSITO Murielle / FILLASTRE André / GUAUS Bernard / JACQUARD Claude / LADEVEZE Michel / LAFONT Céline / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Serge / MARTIN Denis / MARTIN François / MELAZZINI André / MINEC Hervé / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PENETRO Pascal / PERUSSEAU Olivier / PLANAS Yves / PUENTÉ Alain / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Annie / RENAUD Jacques / RIVES Jean-Jacques / SACAZE Jean-François / SARRAUTE Daniel / FAURE Danièle / TINE Jean-Claude / VIGNEAUX Denise

**Personnes absentes ou excusées : 52**

ABBES Pierre / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BRILLET Gérard / BRUNET LACOUÉ Françoise / CARCY Olivier / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAU Claude / CAUSSETTE Guillaume / CHAPOT Denis / COMET Jean-Pierre / DARDÉ Jean-Paul / DAT Jean-Michel / DENARD Jean-Paul / DE PECO Serge / DUMAIL Bernard / DUPEICH Jean-Luc / ELIE Patrick / EMPORTES Christian / ESCOLE Simon / FERRE Louis / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / JAMME Henri / LABIT Didier / LACOMBE Claude / LAMORA Christel / LARQUÉ Alain / LASALA Jean-Pierre / MIETTE Marilyne / MORETTO Joseph / PALACIN John / PELAYO Gabriel / PÉRÉMIQUEL Mathieu / PRAT Philippe / PRINCE Bernard / PUIGDELLOSAS Claude / RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SAULNERON Patrick / SERRANO Georges / SOYE Anne / STRADERE Michelle / TONIOLO Gilles / UCHAN Marie-Claire / VERDIER Jean

**Procurations : 14**

AZEMAR Eric a donné procuration à CAZES Sabine  
BRUNET LACOUÉ Françoise a donné procuration à PUENTÉ Alain  
COMET Jean-Pierre a donné procuration à COMET Sylvain  
DE PECO Serge a donné procuration à PUENTÉ Alain  
GUIARD Olivier a donné procuration à REBONATO Jean-Pierre  
LARQUÉ Alain a donné procuration à CRAMPÉ Philippe  
LASALA Jean-Pierre a donné procuration à MOUNIER Ghislaine  
MIETTE Marilyne a donné procuration à CRAMPÉ Philippe  
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André  
PRINCE Bernard a donné procuration à CAMPAGNE André  
RIVAL Patrice a donné procuration à COLLA Serge  
SALVATICO Jean-Paul a donné procuration à PLANAS Yves  
SAULNERON Patrick a donné procuration à RENAUD Annie  
UCHAN Marie-Claire a donné procuration à PLANAS Yves

**Vote : Pour : 57          Contre : 0          Abstention : 0**

**Objet : Vote du montant de la cotisation 2022 au PETR**

Le Président rappelle que la contribution des Communautés de Communes représente la recette principale du PETR Pays Comminges Pyrénées et que la cotisation en 2021 s'élevait à 4,20 € par habitant.

Monsieur le Président propose qu'au vu de l'ensemble des missions confiées par les Communautés de Communes au Pays, en lien avec les compétences qu'elles exercent, et en vue de poursuivre et de renforcer la démarche de mutualisation, il est proposé de renforcer les moyens du Pays, en augmentant la cotisation par habitant de 0,49 € pour l'année 2022.

Cette augmentation vient couvrir les dépenses suivantes :

- maintenance informatique : 0,30 € /habitant
- ½ poste d'assistant administratif non pris en compte sur l'année 2021 : 0,19 € /habitant

Cette augmentation proposée porte la cotisation en 2022 au montant de 4,69 € par habitant, soit une contribution par Communauté de Communes définie comme suit :

| EPCI                            | Population municipale 2019 | Montant cotisation 2022 |
|---------------------------------|----------------------------|-------------------------|
| CC Cagire Garonne Salat         | 17 696                     | 82 994.24 €             |
| CC Pyrénées Haut-Garonnaises    | 15 588                     | 73 107.72 €             |
| CC Cœur et Coteaux du Comminges | 44 370                     | 208 095.30 €            |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>77 654</b>              | <b>364 197.26 €</b>     |

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises a d'ores et déjà versé 6/12<sup>ème</sup> de la cotisation, sur la base de la contribution 2021, conformément à la délibération n° 20220120 D09 prise le 20/01/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

Article 1

- d'approuver cette proposition et de fixer le montant de la cotisation par habitant en 2022 à 4,69 €

Article 2

- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président,  
Alain PUENTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.